



Liste des pièces à fournir pour une première demande de carte de presse.

- La justification de votre identité et de votre nationalité et le cas échéant, du titre de séjour en cours de validité.
- Un curriculum vitae complet.
- Le bulletin n°3 de son casier judiciaire daté de moins de 3 mois (<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>).
- Un certificat d'employeur.
- Vos bulletins de salaire sur les 3 derniers mois.
- Des justificatifs de votre production :
 - Un exemplaire de publication ou des copies d'articles.
 - Des liens vers vos articles.
 - Des vidéos et des sons pour les productions audiovisuelles.
- Eventuellement, les bulletins de salaire correspondant à une demande de reconnaissance d'ancienneté professionnelle.
- Si vous avez d'autres activités, vous devez en indiquer la nature et joindre tout justificatif.